

Image not found or type unknown



Conciliation devant un juge

Par **ca24130**, le **01/10/2011 à 21:29**

suis-je obligé de prendre un avocat pour une conciliationrn suis-je obligé de signer des papiers ce jour-là si je refuse le divorce

Par **mimi493**, le **01/10/2011 à 22:55**

Le jour de la conciliation, même si le principe du divorce est refusé (ce dont vous ne pouvez pas être sûr), les mesures provisoires seront quand même prises vues qu'il y a séparation de fait. rnA vous de voir si vous voulez n'avoir personne pour vous défendre pour ces mesures provisoires